

L'an deux mil seize, le vingt-six août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 22 août 2016

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Excusés :

- ALLAROUSSE Nicolas donne procuration à M ROGEMOND Maurice,
- AUBIGNAT Stéphanie donne procuration à Mme CANET Véronique,
- BALLEFIN Robert donne procuration à MICHALLET Damien,
- BERCHET Marie donne procuration à M. DERDERIAN Philippe,
- CORREIA Alexia donne procuration à GAIFFIER Jean-Philippe,
- GRUOT Mireille donne procuration à DUMOULIN Chantal,
- MILLY Roger donne procuration à BOUCHÉ Christian

Absent : M. MAUGER Dominique

Madame Christine SADIN est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à dix-neuf heures.

## **ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE LA SAVANE/CHEMIN DE VERCHÈRE**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle qu'une consultation pour des travaux d'aménagement du carrefour de la route de la Savane et du chemin de Verchère a été lancée le 10 juin 2016 par les affiches de Grenoble et du Dauphiné.

La date de remise des plis a été fixée au 4 juillet 2016 à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 août 2016 à 17h00 pour procéder à l'ouverture des plis et le 5 août à 17h00 pour l'attribution.

Deux entreprises ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres propose de retenir, après analyse des offres, l'entreprise Jean LEFEBVRE Rhône Alpes pour un montant de 119 541.43 € HT, soit 143 449.72 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Début des travaux le 12 septembre 2016.

## **APPELLATION « VILLAGE » OU « BOURG RELAIS » POUR LE SCOT**

---

Monsieur le Maire rappelle la différence entre l'appellation « village » ou « bourg relais ». Une réunion est programmée le 7 septembre 2016 pour présenter le projet PLU avec le Scot relatif sur le choix de cette appellation. Après différentes questions et échanges sur ce sujet l'ensemble des élus ont émis un avis favorable.

## **PERSONNEL : EMPLOIS D'AVENIR ET ARRIVÉE DU NOUVEL APPRENTI**

---

Marie Laurine THOMAS et Charlène PEREIRA ont été retenues pour remplacer les emplois d'avenir qui n'ont pas renouvelé leur contrat.

Le nouvel apprenti Nicolas BADIN est en BTS paysagiste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 avec une fréquence de 50% en mairie et 50% à l'école.

Maryline GENEVAY nous a donné sa démission. Elle quittera son poste fin septembre, une annonce sera diffusée prochainement pour pourvoir à son remplacement

Aujourd'hui les communes doivent faire face à une augmentation rapide du prix de l'énergie. L'énergie représente ainsi en moyenne de 3 à 5% de leurs charges de fonctionnement. La maîtrise des consommations d'énergie est souvent un sujet difficile à appréhender pour les communes et présentant des marges d'économies vertueuses.

Par ailleurs, et depuis la loi Grenelle 2, les collectivités doivent se montrer exemplaires puisqu'elles seront progressivement soumises à une obligation de travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments (Article 3 de la loi Grenelle 2).

En mai 2013, suite à la démarche d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial commun à la CAPI et aux Vallons de la Tour, les deux intercommunalités ont inscrit dans leur premier plan d'actions territorial le projet de développer un Conseil en Energie Partagé auprès des communes.

Le conseil en énergie partagé, ou CEP, est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités. Il consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé engagé à fournir un conseil neutre et objectif. Ce dispositif permet aux collectivités, qui n'ont pas les ressources internes suffisantes, de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'agir sur leur patrimoine pour réaliser des économies. Ce conseiller se distingue par sa proximité avec les élus, les services techniques et administratifs et de par sa réactivité.

L'analyse des consommations énergétiques et leur suivi lui permettent de détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturation. Cela permet d'engager des mesures pas ou peu onéreuses (optimisation des conditions tarifaires, mise en œuvre d'une régulation, adaptation des consommations à l'usage...).

Le CEP, en concertation avec les équipes, accompagne la stratégie à long terme et permet de faire des choix judicieux pour l'avenir. En rénovation comme en neuf, le conseiller intervient aussi bien dans les phases de préparation que de réalisation des projets.

Au-delà du service de gestion énergétique patrimoniale proposé à chacune des communes, la mise en place d'un véritable service de Conseil en Energie Partagé pourrait permettre la mise en place d'actions intercommunales telles que l'édition d'un tableau de bord intercommunal sur l'énergie permettant de faciliter l'émergence d'actions communes de gestion énergétique (mutualisation d'expériences, groupement d'achats, mise au point d'actions incitatives ciblées pour la rénovation des patrimoines communaux).

Ce service de CEP est mis en place à l'échelle CAPI-CCVT pour les communes de moins de 10000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014. L'objectif est d'atteindre au terme de 3 ans une adhésion de l'ensemble des 30 communes de moins de 10000 habitants du territoire CAPI-CCVT.

Le service de conseil en énergie partagé sera assuré par un conseiller junior à temps plein (actuellement Arnaud Vailly) accompagné par un conseiller expert de l'Ageden à hauteur de 11 jours la première année.

Le coût du service est de 1,09€/habitant pour les communes de plus de 2 000 habitants

L'adhésion des communes au service de CEP est proposée pour une durée minimale de 3 ans reconductible.

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère porte administrativement la démarche Conseil en Energie Partagée dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial. La CAPI procédera ainsi avec chacune des communes adhérentes à la démarche (CAPI et Vallons de la Tour) à la signature de conventions partenariales.

Le bon déroulement des missions du conseiller demande une **implication de la commune et des services concernés**. Cette implication se traduit notamment en terme de mobilisation du personnel municipal afin de présenter au conseiller en énergie partagé les différents postes consommateurs (chauffage des bâtiments, réseau d'éclairage public,...) et lui fournir les documents nécessaires aux bilans énergétiques (relevés de consommation, données de facturation,...). Il s'agira aussi de désigner un élu en charge de la thématique et/ou un référent technique pour faciliter les échanges.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé proposé par le Plan Climat Energie, au coût de 2 514€/an (2306x1.09) pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de coopération avec la CAPI relative au CEP.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DAUPHINOISE DE LYON SAINT EXUPERY AU SYPENOI A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Sypenoi d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry au Sypenoi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** pour des raisons évidentes l'adhésion de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry au Sypenoi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- **DIT** que selon l'article 14 des statuts du Sypenoi :  
*« Le Syndicat pourra s'étendre aux collectivités voisines qui en feront la demande à la condition expresse que la majorité qualifiée des communes faisant parties du Sypenoi y soient favorables. Toute adhésion nouvelle comporte l'acceptation, sans réserve, des présents statuts et les modifications qui lui sont apportées. »*

Le Conseil Municipal de Satolas et Bonce, commune membre du Sypenoi après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **FORUM DES ASSOCIATIONS LE 3/09/2016**

---

Madame Véronique CANET, adjointe, rappelle aux Elus que le forum se tient de 9h-12h le samedi 3 septembre au Clos des Marronniers en collaboration avec le Comité des Fêtes.

Installation la veille par les employés.

A 12h00 des trophées seront remis aux 6 bénévoles méritants et à 12h30 l'apéritif est offert par la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- SEDI : emplacement recharge véhicules électriques : deux places sont prévues avec une borne de rechargement sur la place du village Le Maire rappelle que le financement est prise en charge à 100% par le SEDI
- Travaux assainissement à Colombier-Saugnieu (centre village) : la traversée de Satolas et Bonce par les Poids-lourds va se faire sur la RD124 du 5 septembre au 15 octobre 2016.
- Courrier de remerciement du Maire de Nice (voir annexe)
- Subvention du Département pour l'extension de la Médiathèque de 4 150€
- Tennis : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de SPSE. La limite d'implantation pouvant être optimisée, Monsieur le Maire propose de revoir le projet en fonction de ces nouveaux éléments.
- DSP Léo Lagrange : bénéfice en 2012 6 200€, en 2013 1 800€, déficit en 2014 2 300€ et 2015 2000€. En 2016 le bénéfice est de 3 669.61 soit un avoir de 1 834.81€ correspondant à 50% du bénéfice total.
- Gens du voyage : dépôt de plainte à la gendarmerie car ils refusent d'utiliser les zones prévues sur Villefontaine et Bourgoin Jallieu.  
→ Un courrier sera adressé au Ministre de l'Intérieur.
- 72<sup>ème</sup> anniversaire de la libération du Canton

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 30 SEPTEMBRE 2016 à 20 heures 30**

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 20h30